

**FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE
STATION PHYTOSANITAIRE DU CANTON DU JURA**

**NOUVEAUTÉS PHYTOSANITAIRES
EN GRANDES CULTURES
EN 2017**

COURTEMELON, FÉVRIER 2017

Toxicité - Risques - Sécurité

Les symboles et phrases utilisées sont les suivants (GHS):

SGH01		Explosif
SGH02		Inflammable
SGH03		Comburant
SGH04		Gaz sous pression
SGH05		Corrosif
SGH06		Toxique
SGH07		Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique.
SGH08		Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique
SGH09		Danger pour l'environnement

Les codes de danger sont les suivants :

H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

- H340 Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H350 Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H413 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

Protection de l'utilisateur : nous ne reprenons pas les phrases concernant la sécurité. L'emploi systématique de gants, d'une tenue de protection, de lunettes de protection ou d'une visière, d'un masque respiratoire A2 et d'autres moyens de protection (au moins lors de la préparation de la bouillie) est cependant conseillé pour tous les produits.

Nous invitons les utilisateurs à consulter et respecter scrupuleusement toutes les indications figurant sur les étiquettes des produits utilisés.

CÉRÉALES : stades de développement

Les stades des cultures de céréales sont donnés par les codes décimaux (CD, également appelés échelle BBCH). Les codes et stades correspondants sont donnés par le tableau suivant :

Code décimal (CD) :	Stade :
10	levée
11	une feuille
12	deux feuilles
13	trois feuilles
21	début tallage
25	mi-tallage
29	fin tallage
30	redressement (épi à 1 cm)
31	un nœud
32	deux nœuds
37	apparition de la dernière feuille
39	dernière feuille complètement développée
41	extension de la gaine
47	gaine éclatée
49	apparition des barbes
51	début épiaison
55	mi-épiaison
59	fin épiaison
61	début floraison
65	mi-floraison
69	fin floraison

FONGICIDES

NOUVEAUTÉS

CÉRÉALES

Acapela Power

Matière active	: cyproconazole (80 g/l) + picoxystrobine (200 g/l)
Vendu par	: Stähler
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 3 + 11
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H317, H361d, H410
Utilisation, (stades : CD)	: blé : oïdium, rouille jaune, rouille brune, septoriose, helminthosporiose (DTR) (31-61) ; triticale : oïdium, rouille jaune, rouille brune, rhynchosporiose, septoriose, helminthosporiose (DTR) (31-61) ; seigle : oïdium, rouille brune, rhynchosporiose, septoriose (DTR) (31-61) ; orge : oïdium, rouille naine, rhynchosporiose, helminthosporiose, grillures (PLS+RCC) (31-51) ; Les stades indiqués sont ceux qui figurent dans l'homologation ; le stade d'application est à adapter en fonction de la maladie visée. betterave sucrière : contre la cercosporiose, la ramulariose, l'oïdium et la rouille, à partir du début de l'attaque. 2 traitements au maximum par parcelle et par an. Délai d'attente : 42 jours. colza : sclérotiniose (début à pleine floraison : 61-65). 1 traitement au maximum par parcelle et par an
Dosage	: céréales, betterave sucrière et colza : 1 l/ha ; céréales : 1 traitement au maximum par parcelle et par an
Prix	: Fr. 79.--/ha
Remarques	: Acapela Power est constitué d'une triazole et d'une strobilurine. Le produit se fixe dans la couche de cire, d'où il se répartit ensuite de manière translaminaire et systémique (xylème) dans la plante. Une action par phase gazeuse est aussi notée.

Oranis

Matière active	: picoxystrobine (250 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 11
Toxicité	: GHS09, H410
Utilisation, (stades : CD)	: blé : oïdium (31-61), rouille jaune (31-61), rouille brune (37-61), septoriose, grillures (PLS) (39-51), septoriose des feuilles

		(37-51), septoriose de l'épi (51-61)
		triticale : oïdium, rouille jaune (31-61), rouille brune (37-61), septoriose des feuilles (37-51), septoriose de l'épi (51-61)
		seigle : rouille brune (37-61), rhynchosporiose (37-51)
		orge : oïdium, rouille naine, rhynchosporiose, helminthosporiose (31-51)
		colza : sclérotiniose (début à pleine floraison : 61-65).
Dosage	:	1 l/ha ; 1 traitement au maximum par parcelle et par an
Prix	:	Fr. 72.--/ha
Remarques	:	il s'agit de la strobilurine du produit Acapela Power, apparue initialement dans le fongicide Acanto Prima (Syngenta). Elle fait partie de la famille des methoxyacrylates (comme l'azoxystrobine).) ; Oranis est apparu sur le marché en 2016. Le traitement visant les grillures (PLS) doit se faire en mélange avec 1-1.5 l/ha de Chlorothalonil (40 % SC).

Pandorra, (Zantara)

Matière active	:	tébuconazole (166 g/l) + bixafen (50 g/l)
Vendu par	:	Stähler, (Bayer)
Formulation	:	EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC	:	3 + 7
Toxicité	:	GHS07, GHS08, GHS09, H317, H319, H361d, H410, SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.
Utilisation, (stades : CD)	:	blé (31-61) : oïdium, rouille jaune, rouille brune, helminthosporiose (DTR), septorioses des feuilles, fusarioses de l'épi et moisissure des neiges ; épeautre : oïdium (31-61), rouille brune (37-61), septorioses des feuilles (37-61) ; triticale : oïdium (31-61), rouille brune (31-61), moisissure des neiges (31-61), septoriose des feuilles (31-61), helminthosporiose (DTR) (31-61), fusarioses de l'épi (51-69), septoriose de l'épi (51-69) ; seigle (31-61) : oïdium, rhynchosporiose, rouille brune et septorioses foliaires ; orge (31-61) : oïdium, rouille naine, rhynchosporiose, helminthosporiose, grillures ; Les stades indiqués sont ceux qui figurent dans l'homologation ; le stade d'application est à adapter en fonction de la maladie visée.
Dosage	:	1.5 l/ha
Prix	:	Fr. 94.--/ha
Remarques	:	ce produit est constitué d'une triazole bien connue (Horizont) et de bixafen (famille chimique : pyrazole carboxamides ; mode d'action : SDHI). Le mélange se rapproche d'Aviator Xpro (dans lequel le prothioconazole remplace le tébuconazole). Les molécules agissent toutes deux sur l'ensemble des maladies visées et elles présentent une systémie acropétale. Pandorra peut être mélangé à Daco 500 (1.5 l/ha) ; réduire alors la dose de Pandorra à 1.2 l/ha.

POMME DE TERRE

Valis M

Matière active	: mancozèbe (60 %) + valifenalate (6 %)
Vendu par	: Schneiter
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe FRAC	: M3 + 40
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H317, H351, H361d, H410. SPe 3 : Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou et l'alternariose
Dosage	: 2.5 kg/ha
Prix	: Fr. 65.--/ha
Remarques	: le valifenalate fait partie de la même famille chimique que l'iprovalocarbe et le benthiavalicarbe ; du point de vue du mode d'action, il se range dans le groupe 40, les amides d'acides carboxyliques (CAA) qui contient aussi le mandipropamide. Valis M est comparable à Revus MZ (Syngenta) ; il est apparu sur le marché en 2016. L'intervalle entre deux traitements est de 7 à 10 jours ; 3 applications au maximum sont autorisées par année. Le délai d'attente est de 2 semaines, 1 semaine pour les cultures de primeur.

Sercadis

Matière active	: fluxapyroxade (300 g/l)
Vendu par	: BASF
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 7
Toxicité	: GHS08, GHS09, H351, H410
Utilisation	: pomme de terre : contre le rhizoctone
Dosage	: 0.2 l pour 1000 kg de plants ou 0.8 l/ha
Prix	: Fr. 33.-- pour 1000 kg de plants
Remarques	: la molécule du groupe des SDHI annoncée en 2015 dans le fongicide céréales Adexar est maintenant disponible pour combattre le rhizoctone, soit en traitement des plants, soit en pulvérisation dans la raie de plantation.

TABAC

Moon Sensation

Matière active	: trifloxystrobine (250 g/l) + fluopyram (250 g/l)
Vendu par	: Bayer
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 11 + 7
Toxicité	: GHS07, GHS09, H302, H410, H411
Utilisation	: tabac : contre la sclérotiniose
Dosage	: 0.8 l/ha ; 2 traitements au maximum par année
Prix	: Fr. 226.-- /ha
Stades	: début à pleine floraison (CD 61-65).
Remarques	: Moon Sensation est constitué du mélange d'une strobilurine

(Agora, Dexter, Flint) et de fluopyram, nouvelle molécule pour le domaine des grandes cultures, annoncée en 2015 dans le produit Moon Privilege, pour les pois protéagineux, que l'on trouve aussi dans le produit EFA Universal, utilisé pour le traitement des semences de céréales. Le fluopyram est classé dans le groupe des SDHI du point de vue de son mode d'action et appartient à la famille chimique des pyridinil-éthyl-benzamides. Cette molécule est dotée de propriétés systémiques et translaminaires et a un effet préventif et curatif. Moon Sensation était déjà utilisable pendant la campagne 2016.

ANALOGIES

Bordeaux S

Matière active	: Cuivre sous forme de poudre pour bouillie bordelaise (20 %)
Vendu par	: Stähler
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Toxicité	: GHS09, H410
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou
Dosage	: maximum 17.5 kg/ha au total (dose maximale de Cuivre : 4 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année)
Prix	: Fr. 93.--/10 kg

Bronco

Matière active	: époxiconazole (62.5 g/l) + fluxapyroxade (Xemium) (62.5 g/l)
Vendu par	: Omya
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC	: 3 + 7
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H302, H317, H319, H351, H360Df, H410
Utilisation, (stades : CD)	: blé : piétin-verse (30-32), oïdium (31-61), rouille brune (31-61), rouille jaune (31-61), septoriose de l'épi (31-61), septoriose des feuilles (31-61), helminthosporiose (DTR) (31-61) triticale : piétin-verse (30-32), oïdium (31-61), rouille brune (31-61), septorioses des feuilles (31-61), seigle : piétin-verse (30-32), oïdium (31-61), rhynchosporiose (31-61), rouille brune (31-61) orge : oïdium (31-51), rouille naine (31-51), rhynchosporiose (31-51), helminthosporiose (31-51), grillures (PLS+RCC) (31-51)
Dosage	: 2 l/ha ; 1 traitement au maximum par parcelle et par an (pour le groupe des SDHI, FRAC : 7)
Prix	: Fr. 110.--/ha
Remarques	: Bronco correspond au produit Adexar (BASF), annoncé en 2015. Il est constitué d'une triazole, que l'on trouve dans plusieurs produits, comme Allegro par exemple et de la nouvelle matière active de la famille des pyrazole carboxamides (groupe des SDHI). Les modes d'action des deux matières actives sont différents (voir groupe FRAC) et

les molécules agissent toutes deux sur l'ensemble des maladies visées. Les deux molécules présentent une systémie acropétale, ainsi qu'une action translaminaire.

Cargo

Matière active	: chlorothalonil (500 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe de résistance	: M5
Toxicité	: GHS05, GHS07, GHS08, GHS09, H315, H317, H318, H332, H335, H351
Remarques	: correspond à Bravo 500, Daconil 500.

Kunshi

Matière active	: fluazinam (37.5 %) + cymoxanil (25 %)
Vendu par	: Leu+Gygax
Formulation	: WG : granulé à disperser dans l'eau
Groupe FRAC	: 29 + 27
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H317, H319, H361fd, H373, H410 ; SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Utilisation	: pomme de terre : contre le mildiou
Remarques	: correspond à Nospor Combi, annoncé en 2016, avec une autre formulation.

Ombral

Matière active	: époxiconazole (125 g/l)
Vendu par	: Stähler
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe FRAC	: 3
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H332, H351, H360Df, H410
Utilisation, (stades : CD)	: blé : oïdium (31-61), rouille brune (37-61), rouille jaune (31-61), septoriose de l'épi (37-61) ; triticale : oïdium (31-61), rouille brune (37-61), rouille jaune (31-61), septoriose de l'épi (37-61) ; seigle : rouille brune (37-61) orge : oïdium (31-51), rouille naine (31-51), rhynchosporiose (31-51), helminthosporiose (31-51) ; betterave : oïdium, cercosporiose et ramulariose ;
Dosage	: céréales : 1 l/ha (0.5 à 1 l/ha contre rouille jaune et brune sur blé et seigle); 1 traitement au maximum par parcelle et par an ; betterave à sucre : 0.75 l/ha ; 2 traitements au maximum par parcelle et par an
Prix	: Fr. 74.-- /ha (1 l/ha)
Remarques	: Ombral correspond à Opus (Leu+Gygax).

EXTENSIONS

Absolut, Aviator Xpro

Matière active	: prothioconazole (150 g/l) + bixafen (75 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax, Bayer
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC	: 3 + 7
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H319, H361d, H410
Remarques	: l'extension porte sur la rouille jaune (blé, triticales).

MODIFICATIONS - RETRAITS

Modifications diverses, modifications suite à la réévaluation ciblée de matières actives (citées dans le tableau ci-dessous) ou à l'échéance d'autorisation de produits au 30 septembre 2016, avec délai au 30 septembre 2017 pour l'écoulement des stocks et au 30 septembre 2018 pour l'utilisation du produit :

Produit	matière active	Firme	Modifications
Vitigran 35	Cuivre (oxychlorure)	Omya	Diminution de teneur : de 50 % à 35 %
Mancozeb-Cymox WG	cymoxanil + mancozèbe	Sintagro	Nouveau nom de Mancozeb-Combi WG
Amistar	azoxystrobine	Diverses	Utilisation interdite dans la zone de protection S2
Amistar Xtra	azoxystrobine	Diverses	Utilisation interdite dans la zone de protection S2
Legado	azoxystrobine	Biesterfeld Helvetia AG	Utilisation interdite dans la zone de protection S2
Priori Top	azoxystrobine	Syngenta	Utilisation interdite dans la zone de protection S2
Tous les produits	azoxystrobine	Diverses	Utilisation interdite dans la zone de protection S2
Topas Vino	penconazole	Syngenta	Utilisation interdite dans la zone de protection S2
Topas	penconazole	Syngenta	Utilisation interdite dans la zone de protection S2
Monceren Pro	pencycuron + prothioconazole	Bayer	Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les plants traités doivent être complètement incorporés dans le sol ; s'assurer que les plants traités soient également incorporés en bout de sillon. - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes les plants traités accidentellement répandus.
Dexter	Trifloxystrobine + cyproconazole	Syngenta	Délai d'écoulement des stocks: 30.09.2017, Délai d'utilisation: 30.09.2018

Produits de traitements des semences : quelques modifications sont apparues. Nous rappelons qu'il faut toujours se munir de gants pour manipuler de la semence traitée. Il faut aussi éviter la formation et l'inhalation de poussières. Les informations sont à disposition des intéressés auprès de la Station phytosanitaire.

INSECTICIDES

NOUVEAUTÉS

POMME DE TERRE ET TABAC

Coragen

Matière active	: chlorantraniliprole (200 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: GHS09, H410, S _{Pe} 1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant chlorantraniliprole plus de 2 fois par culture et au maximum tous les 2 ans sur la même parcelle.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe IRAC	: 28 (diamides)
Utilisation	: pomme de terre : contre le doryphore PER : soumis à autorisation
Dosage	: 60 ml/ha
Délai d'attente	: 2 semaines
Prix	: Fr. 25.-- /ha
Remarques	: le chlorantraniliprole est une molécule présentant un mode d'action original, qui induit une paralysie musculaire et un arrêt de l'alimentation. Elle agit par contact et ingestion sur les larves et les adultes de doryphore.

Nuprid 200 SC

Matière active	: imidaclopride (200 g/l)
Vendu par	: Nufarm
Toxicité	: GHS09, H410, S_{Pe} 8 Dangereux pour les abeilles Ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices). Ne doit pas être utilisé en présence de plantes en fleurs dans les parcelles voisines. S_{Pe} 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. S_{Pe} 3 : Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux

		eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.
Formulation	:	SC : suspension concentrée
Groupe IRAC	:	4A (néonicotinoïdes)
Utilisation	:	pomme de terre : contre le doryphore tabac : contre les pucerons du feuillage PER : soumis à autorisation
Stade	:	tabac : avant la floraison
Dosage	:	pomme de terre : 0.3 l/ha ; 1 traitement au maximum par année ; tabac : 0.35 l/ha ; 2 traitements au maximum par année ou 0.5 l/ha ; 1 traitement au maximum par année (pas d'autre application même à 0.35 l/ha)
Délai d'attente	:	pomme de terre : 2 semaines ; tabac : se référer aux directives de SwissTabac.
Prix	:	
Remarques	:	Nuprid 200 SC correspond à Confidor OD, Bazooka, Imidachem, mais avec l'homologation sur pomme de terre en plus. L'imidaclopride fait partie de la famille des néonicotinoïdes et est par conséquent à utiliser avec retenue.

Tepekki

Matière active	:	flonicamide (50 %)
Vendu par	:	Omya, ISK Bioscience
Toxicité	:	GHS07, H319, H412, SPe 8 - Dangereux pour les abeilles: Pulvérisation uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents
Formulation	:	WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe IRAC	:	29
Utilisation	:	tabac : contre les pucerons du feuillage
Délai d'attente	:	se référer aux directives de SwissTabac.
Dosage	:	0.14 kg/ha, 2 traitements au maximum par année
Prix	:	Fr. 73.50 / ha
PER	:	soumis à autorisation
Remarques	:	Tepekki, annoncé en 2009 pour la culture de la pomme de terre, reçoit une homologation pour le tabac. La flonicamide agit de la même manière que la pymétozine (Plenum), en bloquant de manière sélective la prise de nourriture chez les homoptères, dont font partie les pucerons. Il s'agit donc d'un aphicide spécifique, qui élimine les pucerons tout en épargnant les insectes auxiliaires, comme les coccinelles.

Karate Zeon

Matière active	:	lambda-cyhalothrine (100 g/l)
Vendu par	:	Syngenta
Toxicité	:	GHS07, GHS09, H302, H317, H332, H410, SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : pulvérisation uniquement en dehors de la période de vol des abeilles (le soir) en cas d'intervention sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ; SPe 3 : pour protéger les

	organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux Instructions de l'OFAG
Formulation	: CS : suspension de capsules
Groupe IRAC	: 3A
Utilisation	: pois protéagineux : contre le sitone
Dosage	: 0.075 l/ha
Prix	: Fr. 15.--/ha
Remarques	: PER : soumis à autorisation.

Remarque sur le sitone du pois

Le seuil d'intervention est de 5 à 10 morsures par foliole (ou stipule pour les variétés type "afila") sur le premier étage foliaire. Après le stade 3 étages foliaires, le traitement n'a plus de sens. Les larves de sitone s'attaquent aux nodosités ; le but de l'intervention est d'éliminer les adultes et donc d'empêcher les pontes. Les pertes de rendement sans traitement sont très souvent insignifiantes, même si le seuil est dépassé.

ANALOGIES

Fastac Perlen

Matière active	: alpha-cyperméthrine (15 %)
Vendu par	: BASF (Leu+Gygax)
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H302, H373, H410, SPe 3 (dérive : distance minimale de 100 m par rapport aux eaux de surface) et SPe 8, dangereux pour les abeilles : voir absolument le mode d'emploi
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe IRAC	: 3A
Utilisation	: diverses
Dosage	: 70 g/ha
Remarques	: le produit de la gamme BASF reçoit une homologation, alors que le produit de Leu+Gygax est retiré (délai d'écoulement des stocks: 30.04.2017, délai d'utilisation: 30.04.2018).

Pirimicarb 50 WG

Matière active	: pirimicarbe (50 %)
Vendu par	: Sharda Swiss
Toxicité	: GHS05, GHS06 (très toxique), GHS09, H301, H315, H318, H332, H410, SPe 3 et SPe 8, dangereux pour les abeilles : voir absolument le mode d'emploi
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe IRAC	: 1A
Utilisation	: betterave à sucre, céréales, colza, féverole, pois protéagineux, pomme de terre pour la production de plants, tabac, tournesol : contre les pucerons du feuillage PER : voir les règles
Dosage	: 150 à 450 g/ha selon la culture
Prix	:

Remarques : le pirimicarbe est un aphicide spécifique bien connu. Comme il est dangereux pour les abeilles, il doit être utilisé uniquement en-dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (le soir). Cette molécule étant très toxique, son utilisation requiert la plus grande prudence.

MODIFICATIONS - RETRAITS

Blocade, Grylo>proXX

Matière active : chlorpyrifos (1.5 %)
 Vendu par : Omya, Otto Hauenstein Samen
 Toxicité : GHS07, GHS09, H302, H410 ; SPe 8 - Dangereux pour les abeilles : ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies). SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.

Formulation : GB : appât granulé
 Groupe IRAC : 1B
 Utilisation : **grandes cultures** : contre les courtilières, noctuelles terricoles (ou vers gris) et les larves de tipules

Stade : pour betterave à sucre et fourragère et pomme de terre : application seulement jusqu'au stade « jeunes plants » (BBCH 18)

Dosage : 30 - 50 kg/ha (conseil de la firme Omya : 30 kg/ha); pour betterave à sucre et fourragère et pomme de terre : 1 traitement par culture au maximum

Remarques : l'homologation portait sur le domaine des grandes cultures en entier ; elle est se réfère maintenant à chacune des cultures concernées. Épandre sur le sol, en évitant tout contact avec les parties comestibles des plantes. Remplissage de la machine : Porter des gants de protection + un masque de protection respiratoire (P2). Application du granulé : porter des gants de protection.
 Il s'agit des mêmes modifications que celles présentées en 2016 pour les produits Cortilan et Rimi 101.

Alanto

Matière active : thiaclopride (480 g/l)
 Vendu par : Bayer
 Toxicité : GHS07, GHS08, GHS09, H302, H317, H332, H351, H410, SPe 3, eaux de surface : **voir absolument le mode d'emploi**

Formulation : SC : suspension concentrée
 Groupe IRAC : 4A

Remarques : les stades d'application en culture de **colza, contre méligèthes, charançons des siliques et cécidomyies des siliques**, sont limités au stade 59 (fin développement des boutons floraux), ce qui signifie qu'il est interdit d'intervenir dès les premières fleurs ouvertes. La situation est la même

pour le produit Biscaya (annonce en 2015), recommandé par la firme en grandes cultures (colza et pomme de terre).

Modifications diverses, modifications suite à la réévaluation ciblée de matières actives (citées dans le tableau ci-dessous) ou à l'échéance d'autorisation de produits au 1er janvier 2016, avec délai au 1^{er} janvier 2017 pour l'écoulement des stocks et au 1er janvier 2018 pour l'utilisation du produit :

Produit	matière active	Firme	Modifications
Alligator	deltaméthrine	Omya	nouveau nom de Decis
Rimi 101	chlorpyrifos	Sintagro	Nouveau nom pour le produit Rimi Werrenkörner/Anti-courtilières
Rimon	novaluron	Cemag	Utilisation possible jusqu'au 1.1.2018
Rimon	novaluron	ADAMA	Utilisation possible jusqu'au 1.1.2018
Rimon	novaluron	Leu+Gygax	Utilisation possible jusqu'au 1.1.2018
Nova 100	novaluron	Schneider	Utilisation possible jusqu'au 1.1.2018

MOLLUSCICIDES

ANALOGIES

Metarex Inov

Matière active	: métaldéhyde (4 %)
Vendu par	: Stähler
Formulation	: GB : appât granulé
Dosage	: 5 kg/ha
Prix	: Fr. 42.-- /ha
Utilisation	: contre les limaces des genres <i>Arion</i> et <i>Deroceras</i> ; la dose totale de métaldéhyde épandue pas parcelle et par année ne doit pas dépasser 700 g/ha ; si l'application doit être répétée, elle ne peut l'être qu'après 14 jours ; lors du travail avec les granulés (remplissage de la machine, épandage), il faut porter des gants.
Remarques	: Il s'agit d'une nouvelle formulation contenant un attractif (« colzactiv »).

Steiner Gold

Matière active	: métaldéhyde (4%)
Vendu par	: Omya
Formulation	: GB : appât granulé
Dosage	: 5 kg/ha
Prix	: Fr. 45.50 /ha
Utilisation	: contre les limaces des genres <i>Arion</i> et <i>Deroceras</i> ; la dose totale de métaldéhyde épandue pas parcelle et par année ne doit pas dépasser 700 g/ha ; si l'application doit être répétée, elle ne peut l'être qu'après 14 jours ; lors du travail avec les granulés (remplissage de la machine, épandage), il faut porter des gants.
Remarques	: Il s'agit d'une nouvelle formulation, avec une attractivité améliorée.

Amilon 3, Amilon 5, Carakol 3, Carakol 5, Duroschnack Longlife, Steiner quad

Matière active	: métaldéhyde (3, 5, 3, 5, 5, 5 %)
Vendu par	: Leu+Gygax, Leu+Gygax, Cemag, Cemag, Schneiter, Omya
Formulation	: GB : appât granulé
Dosage	: 7 kg/ha
Utilisation	: contre les limaces des genres <i>Arion</i> et <i>Deroceras</i> ; la dose totale de métaldéhyde épandue pas parcelle et par année ne doit pas dépasser 700 g/ha ; si l'application doit être répétée, elle ne peut l'être qu'après 14 jours ; lors du travail avec les granulés (remplissage de la machine, épandage), il faut porter des gants.
Remarques	: Il s'agit de nouvelles formulations.

HERBICIDES

Remarque concernant l'emploi des herbicides

Nous invitons les utilisateurs à se référer scrupuleusement aux préconisations du fabricant en matière de nettoyage du pulvérisateur. Dans la plupart des cas, il convient d'utiliser un produit spécifique (l'eau claire n'est pas suffisante). Par souci d'alléger le présent document, nous ne reprenons pas systématiquement ces aspects.

NOUVEAUTÉS

CÉRÉALES

Biathlon 4D

Matière active	: tritosulfuron (71.4 %) + florasulame (5.4 %)
Vendu par	: BASF
Toxicité	: GHS07, GHS09, H302, H410
Formulation	: WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe HRAC	: B + B
Utilisation	: céréales d'automne et de printemps : post-levée contre les dicotylédones annuelles et vivaces
Stades	: céréales : 13 à 29 (automne) ; 13 à 39 (printemps)
Dosage	: 70 g/ha + 1 l/ha Dash (mouillant)
Prix	: Fr. 33.--/ha (mouillant compris)
Remarques	: Biathlon 4D est un mélange de deux produits connus (Biathlon, annoncé en 2009 et Primus, annoncé en 1999). Il est absorbé essentiellement par les feuilles des plantes adventices ; il agit même par température basse. BASF conseille de l'appliquer avec le mouillant Dash (sauf en cas de mélange avec un produit contenant du carfentrazone ou juste après une pluie). La firme propose également le mélange avec des antigraminées comme Atlantis, Avero ou Talis.

Betterave sucrière et fourragère

Centium 36 CS

Matière active	: clomazone (360 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: H413
Formulation	: CS : Suspension de capsules
Groupe HRAC	: F4

Utilisation	: pomme de terre, soja, pois protéagineux, colza, féverole, lupin, betterave à sucre et fourragère, tabac
Stade	: betterave à sucre et fourragère : 3 ^{ème} application (stade 4 à 6 feuilles) ; tabac : aussitôt après la plantation
Dosage	: betterave à sucre et fourragère : maximum 0.15 l/ha, au plus tôt 2 jours après une pluie ; tabac : 0.25 l/ha
Prix	: Fr. 69 à 86.--/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : gaillet, lamier, mouron, renouée liseron, tabouret, capselle ; efficacité moyenne contre : amarantes, mercuriale, véroniques, chénopodes, renouée des oiseaux, éthuse, morelle, pâturin, panic.
Remarques	: cet herbicide annoncé en 2009 peut aussi s'utiliser sur betterave et tabac. En culture de betterave, il est spécialement indiqué pour renforcer l'efficacité du mélange employé contre chénopodes et renouées.

JACHÈRE ET MAÏS

Kyleo

Matière active	: glyphosate (240 g/l) + 2,4-D (160 g/l)
Vendu par	: Omya, Nufarm
Toxicité	: GHS07, GHS09, H317, H319, H411
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Groupe HRAC	: G + O
Utilisation	: herbicide total : jachère : sur chaumes, après la récolte ; maïs : traitement de la surface non travaillée entre les lignes du semis en bandes fraisées
Dosage	: 2 l/ha à 5 l/ha (maïs : dosage pour la surface effective traitée)
Prix	: Fr. 14.--/l
Remarques	: L'utilisation d'une nouvelle formulation de 2,4-D permet d'éviter l'antagonisme entre le glyphosate et le 2,4-D et d'obtenir un effet de synergie. Pour les traitements sur chaume, il faut respecter les délais préconisés avant la mise en place de la culture suivante. Le traitement se fait avec un volume d'eau de 200 à 400 l/ha ; les adventices doivent présenter une masse foliaire suffisante ; le temps doit être poussant pendant et après l'application ; le travail du sol ne doit pas intervenir avant un délai minimum de 10 jours avant l'application.

PRAIRIES ET PÂTURAGES

Garlon 2000

Matières actives	: triclopyr (60 g/l) + fluroxypyr (20 g/l)
Vendu par	: Stähler
Toxicité	: GHS07, GHS09, H317, H410, S _{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2). S _{Pe} 3: Dans le but de

protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.

Formulation	: ME : microémulsion
Groupe HRAC	: O + O
Utilisation	: Traitement plante par plante dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> • prairies et pâturages, contre les chardons vivaces, ronces, rumex, ortie dioïque et broussailles, • le long des talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim), contre les chardons vivaces, ortie dioïque et ronces, • surfaces herbagère sur SPB : contre les chardons vivaces, rumex et ronces, • grandes cultures sur SPB : contre les chardons vivaces, et rumex
Dosage	: 2 % (pulvérisation plante par plante) ; traitement du tronc contre les rejets (lutte contre les broussailles dans les prairies et pâturages) : 30 % ; un traitement par parcelle et par année au maximum
Remarques	: Il s'agit d'un mélange d'herbicides hormonaux déjà connus (Garlon 120 et Starane 180). Le délai d'attente jusqu'à la prochaine coupe ou pâture est de 3 semaines.

EXTENSIONS

Biplay SX

Matières actives	: metsulfuron-methyl (11.1 %) + tribenuron-methyl (22.2 %)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: GHS09, H410, SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.
Formulation	: SG : granulés solubles dans l'eau
Groupe HRAC	: B + B
Utilisation	: post-levée dans les cultures de blé, orge, triticale, avoine, épeautre et seigle d'automne contre les dicotylédones
Stades	: au printemps, jusqu'au stade 39
Dosage	: 30-45 g/ha
Prix	: Fr. 45.40 à 68.10/ha
Spectre d'efficacité	: bonne efficacité contre : alchémille, capselle, coquelicot, laitron, lamier, matricaires, mouron, moutarde, ortie royale, pensée, ravenelle, séneçon, tabouret, chardon des champs ; efficacité moyenne à bonne contre : géranium, rumex.
Remarques	: Biplay SX est un mélange de deux sulfonilurées. Il a été annoncé en 2014 et reçoit une extension sur épeautre et seigle d'automne. Il présente un mode d'action foliaire et partiellement racinaire. Il doit s'appliquer de préférence sur de petites mauvaises herbes (cotylédons à 4 feuilles), mais peut aussi s'appliquer plus tard, sur chardons levés (20-40 cm). Les points faibles de Biplay SX sont le gaillet et les véroniques.

ANALOGIES

Buctril

Matière active	: bromoxynyl (225 g/l)
Vendu par	: Bayer
Toxicité	: GHS02, GHS07, GHS08, GHS09, H226, H302, H304, H315, H317, H319, H332, H336, H361d, H410
Groupe HRAC	: C3
Formulation	: EC : concentré émulsifiable
Utilisation	: maïs : post-levée contre dicotylédones annuelles
Stade	: en automne : 2 à 6 feuilles
Dosage	: 1 à 1.5 l/ha
Remarques	: ce produit correspond à Dinitrex (Burri). Comme il est très nocif et inflammable, son emploi devrait se faire avec retenue.

Gala

Matières actives	: clomazone (33.3 g/l) + métazachlore (250 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H317, H351, H410, SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2). SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Formulation	: ZC : mélange des formulations CS et SC
Utilisation	: colza : prélevée contre graminées et dicotylédones
Remarques	: correspond à Nimbus, annoncé en 2009, avec une nouvelle formulation.

Goltix Gold

Matière active	: métamitrone (700 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: GHS07, GHS09, H302, H411
Formulation	: SC : suspension concentrée
Remarques	: correspond à Goltix 700 SC, annoncé en 2012 (nouveau nom)

Granat, Proper Flo

Matière active	: propyzamide (400 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax, Schneiter
Toxicité	: GHS08, GHS09, H351, H410
Groupe HRAC	: K1
Formulation	: SC : suspension concentrée
Utilisation	: colza : post-levée contre monocotylédones et dicotylédones annuelles

Stade	: en automne : 4 à 6 feuilles
Dosage	: 1.25 à 1.875 l/ha
Remarques	: correspond à Kerb Flo, nouvelle formulation du produit Kerb 50 W, connu de longue date et retiré en 2009.

Pedian, Troy

Matière active	: bentazone (480 g/l)
Vendu par	: Stähler, Syngenta
Toxicité	: GHS07, H317, H319, H412, SPe 2 : afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Remarques	: correspond à d'autres produits à base de bentazone, comme Kusak, annoncé en 2012.

Trax

Matières actives	: métazachlore (500 g/l)
Vendu par	: Leu+Gygax
Toxicité	: GHS07, GHS08, GHS09, H317, H351, H410, SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2). SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
Formulation	: SC : suspension concentrée
Utilisation	: colza : prélevée contre graminées et dicotylédones
Remarques	: correspond à Rapsan 500 SC.

MODIFICATIONS - RETRAITS

Atlantis OD

Matière active	: mésosulfuron-méthyl (10 g/l) + iodosulfuron-méthyl-sodium (2 g/l) + antidote : méfenpyr-diéthyle (30 g/l)
Vendu par	: Bayer, Omya
Toxicité	: GHS07, GHS09, H319, H400, H410
Formulation	: OD : dispersion d'huile
Utilisation	: blé, seigle, triticales d'automne, blé de printemps : post-levée contre graminées et quelques dicotylédones
Stade	: en automne ou au printemps, 13 à 32
Dosage	: 0.75 à 1 l/ha (jusqu'à 1.2 l/ha contre ray-grass et vulpin des champs et 1.5 l/ha contre brome stérile, au printemps, dans les deux cas) une application au maximum par culture
Remarques	: la dose maximale sur vulpin a été un peu augmentée.

Bandur, divers

Matière active	: aclonifène (600 g/l)
Vendu par	: Bayer, Syngenta, diverses
Toxicité	: GHS09, H410N, H410
Formulation	: SC : suspension concentrée
Groupe HRAC	: F3
Utilisation	: féverole, pois protéagineux, tournesol, pomme de terre
Remarques	: sur pomme de terre, la dose maximale autorisée passe à 3 l/ha (anciennement : 4 l/ha, voire 5 l/ha).

Rappel : produits à base d'acilonifène : Bandur (Bayer, Syngenta), Chanon (Schneider), et produits d'importation parallèle

Bandur : Dès 2,5 l/ha : **SPe3** : zone tampon non traitée de 50 m, contre la dérive ; zone non traitée de 6 m avec couvert végétal continu, contre le ruissellement ; moins de 2,5 l/ha : **SPe3** : zone tampon non traitée de 20 m, contre la dérive ; zone non traitée de 6 m avec couvert végétal continu, contre le ruissellement.

Fusilade Max

Matière active	: fluazifop-P-butyl (125 g/l)
Vendu par	: Syngenta
Remarques	: 1 traitement au maximum par culture

MCPA Plus

Matière active	: MCPA (500 g/l)
Vendu par	: Omya
Toxicité	: GHS05, GHS07, GHS09, H302, H318, H410 ; Spe 1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit plus de 4 fois par parcelle et par année.
Formulation	: SL : concentré soluble dans l'eau
Groupe HRAC	: O
Utilisation	: céréales, prairies et pâturages, contre dicotylédones et vivaces
Dosage	: 3 l/ha ou 0.75 %
Prix	: Fr. 14.--/l
Remarques	: il s'agit d'une nouvelle formulation de MCPA

Trump

Matière active	: pendiméthaline (236 g/l) + isoproturon (236 g/l)
Vendu par	: Omya, BASF
Utilisation	: céréales : prélevée et post-levée précoce contre graminées et dicotylédones annuelles
Remarques	: ne sera plus vendu (délai d'utilisation : 31.7.2017).

Rappel : produits à base de métazachlore

SPe 2 : Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer les produits contenant cette matière active dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Il s'agit des produits suivants :

- AGRO METAZACHLOR [importation parallèle]
- Agroseller Metazachlor-I [importation parallèle]
- Attrade-Metazachlor 500 SC [importation parallèle]
- Bengala
- Butisan [importation parallèle]
- Butisan S
- Butisan S [importation parallèle]
- Cleranda
- Colzanet [importation parallèle]
- Devrinol Plus
- Gala
- Nimbus CS
- Rapsan 500 SC
- Realchemie Metazachlor [importation parallèle]
- Realchemie Metazachlor & Clomazone [importation parallèle]
- Realchemie Metazachlor-I [importation parallèle]
- Trax

Rappel : produits à base de s-métolachlore

SPE 2 : Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer les produits contenant cette matière active dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) et dans les régions karstiques ; ne pas appliquer plus de 1.5 kg de la matière active S-métolachlore par hectare sur la même parcelle sur une période de 3 ans. SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m **ou 20 m** (suivant les produits) par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Il s'agit des produits suivants :

- Agroseller S-Metolachlor & Terbutylazin [importation parallèle]
- Camix
- Dual Gold
- Dual Gold [importation parallèle]
- Dual Gold 960 EC [importation parallèle]
- Erbifos Gold [importation parallèle]
- Gardo Gold
- Lumax
- Mairel Gold [importation parallèle]
- Mercantor Gold [importation parallèle]
- Metola Gold [importation parallèle]
- Primagram Gold [importation parallèle]
- Realchemie Metolachlor & Terbutylazin [importation parallèle]
- Realchemie S-Metolachlor [importation parallèle]

- Gardoprim Gold [importation parallèle]
- STAR S-Metolachlor [importation parallèle]

Produits à base de pethoxamide

Sur colza : SPe 1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer des produits contenant cette matière active plus de 1 fois tous les 2 ans sur la même parcelle dans cette culture.

Il s'agit des produits suivants :

- Agroseller Pethoxamid [importation parallèle]
- Colzaphen
- Rodino (Délai d'écoulement des stocks: 30.11.2017, Délai d'utilisation: 30.11.2018)
- Rodino ready
- Successor 600
- Successor 600 [importation parallèle]

Rappel : SPe 2 : Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer les produits contenant cette matière active dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

En plus des produits énumérés ci-dessus, les produits concernés sont :

- Prado
- Successor T

Rappel : produits à base de terbuthylazine

SPe 2 : Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer les produits contenant cette matière active dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2) et dans les zones karstiques ; SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. SPe 1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer de terbuthylazine plus de 1 fois tous les 3 ans sur la même parcelle

Il s'agit des produits suivants :

- Agroseller Dimethenamid-P & Terbuthylazin [importation parallèle]
- Agroseller S-Metolachlor & Terbuthylazin [importation parallèle]
- Agroseller Terbuthylazin & Flufenacet [importation parallèle]
- Akris [importation parallèle]
- Gardo Gold
- Gardoprim Gold [importation parallèle]
- Lumax
- Mairel Gold [importation parallèle]

- Akris
- Alce
- Andil
- Aspect [importation parallèle]
- Aspect
- Bromoterb
- Buthyl
- Calaris [importation parallèle]
- Calaris
- Prado
- Primagram Gold [importation parallèle]
- Pyran
- Realchemie Metolachlor & Terbutylazin [importation parallèle]
- Realchemie S-Metolachlor & Terbutylazin [importation parallèle]
- Realchemie Terbutylazin & Flufenacet [importation parallèle]
- Realchemie Terbutylazin & Mesotrione [importation parallèle]
- Runner
- Successor T

Échéance d'autorisation de produits au 31 juillet 2015, avec délai au 31 juillet 2016 pour l'écoulement des stocks et au 31 juillet 2017 pour l'utilisation du produit (ou autre date, précisée dans le tableau ci-dessous) :

Produit	matière active	Firme	Modifications
Azur	ioxynil	Omya, Bayer	Utilisation possible jusqu'au 31.7.2017
Fortuna	ioxynil + bromoxynil + ...	Omya	Utilisation possible jusqu'au 31.7.2017
Kuril	divers + bromoxynil	Omya	Utilisation possible jusqu'au 31.7.2017
Popuril	divers + ioxynil	Sintagro	Utilisation possible jusqu'au 31.7.2017
Divers	bromoxynil	divers	Utilisation possible jusqu'au 31.7.2017
Divers	ioxynil	divers	Utilisation possible jusqu'au 31.7.2017
Kelvin	nicosulfuron	BASF	Ne sera plus vendu par BASF
Lotus	cinidon-éthyle	Leu+Gygax	Utilisation possible jusqu'au 1.1.2018
Mentor Star	diverses	Omya	Utilisation possible jusqu'au 31.7.2017

ADJUVANTS

Simplex Colorant

Matière active	:	Kaolin
Vendu par	:	Omya
Utilisation	:	colorant à base de kaolin à mélanger avec Simplex pour le marquage des rumex traités
Dosage	:	env. 5 g/l de bouille
Prix	:	Fr. 14.--/kg

Les informations contenues dans ce document reflètent la situation actuelle de l'homologation des produits. À noter que les homologations par analogie n'y sont pas toutes mentionnées ; les importations parallèles sont en principe ignorées. Les nouvelles homologations ou modifications qui surviendraient par la suite seront présentées, le cas échéant, par le bulletin phytosanitaire.

L'index phytosanitaire en ligne constitue la référence en la matière :
<http://www.psm.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr>

Les délais d'écoulement de stocks et d'utilisation pour produits phytosanitaires avec autorisation terminée ou en suspens ont été adjoints à l'**index phytosanitaire en ligne**.

Les modifications qui ont découlé du réexamen ciblé des produits phytosanitaires peuvent être consultées sur le lien suivant :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

De nouvelles restrictions sont apparues pour certains produits, concernant notamment les distances aux eaux de surface. Les principales d'entre elles ont été reprises ci-dessus.